

Pénurie de main-d'œuvre et ralentissement démographique: la Suisse peut-elle se passer de l'immigration?

Point de presse sur l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions» lundi 24 novembre 2025
Marco Taddei, responsable Suisse romande de l'UPS



Die Arbeitgeber
Les Employeurs
Gli Imprenditori

Définition

On est en présence d'une pénurie de personnel lorsque la demande de travail dépasse l'offre (sur un segment du marché du travail) dans les conditions de travail en vigueur.

Source: BSS Volkswirtschaftliche Beratung «Fachkräftemangel in der Schweiz – Ein Indikatorenstystem zur Beurteilung der Fachkräftennachfrage in verschiedenen Beruffeldern» avril 2014



Facteurs influençant la pénurie de main-d'œuvre

Demande de main-d'œuvre

Conjoncture

Changement technologique

Préférences de consommateurs

Relations commerciales



Offre de main-d'œuvre

Démographie

Migration

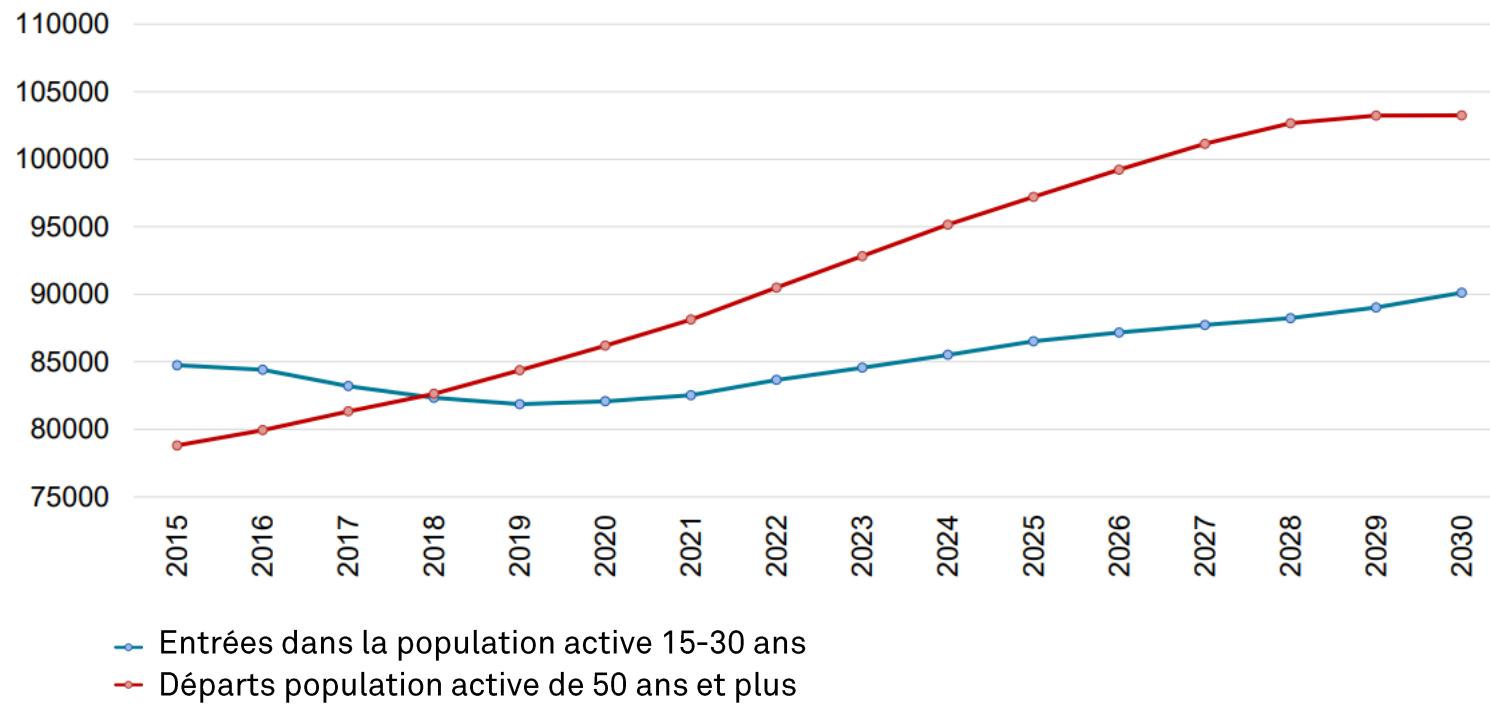
Temps de travail

Formation



Cause structurelle: évolution démographique

Bilan démographique de la population active (hypothèses d'entrée et de sortie)



Source: ETH Zürich, février 2023



Deux exemples

Professions libérales

- Une récente enquête menée par l'Union suisse des professions libérales révèle que plus de 70 pour cent des sondés estiment que le manque de personnel qualifié est le principal obstacle à l'exercice d'une profession libérale. Un phénomène qui va prendre de l'ampleur à l'avenir.

Secteur de la construction

- L'enquête menée en 2023 par la Société suisse des entrepreneurs auprès de ses membres montre, quant à elle, que d'ici 2040 la pénurie de main-d'œuvre dans les principaux métiers du secteur de la construction (mesurée par rapport au volume de travail) devrait atteindre 16 pour cent.



Solutions

La stratégie de l'UPS (avril 2023)

1. Revenir à des horaires de travail plus longs
2. Récompenser les personnes qui travaillent plus
3. Travailler plus longtemps
4. Valoriser la formation professionnelle
5. Prendre des décisions plus fondées et réfléchies en matière de formation
6. **Laisser la porte ouverte à l'immigration**
7. Permettre une organisation plus flexible des horaires de travail
8. Favoriser l'insertion des personnes en situation d'handicap dans le marché du travail



6. Laisser la porte ouverte à l'immigration

Situation de départ

Bien qu'il faille mieux exploiter le potentiel domestique de personnel qualifié, il semble évident que cela ne suffira pas à satisfaire aux besoins de personnel qualifié à l'avenir en Suisse. **Nous resterons tributaires d'une immigration ciblée en provenance des pays de l'UE et de l'AELE ainsi que d'États tiers.**

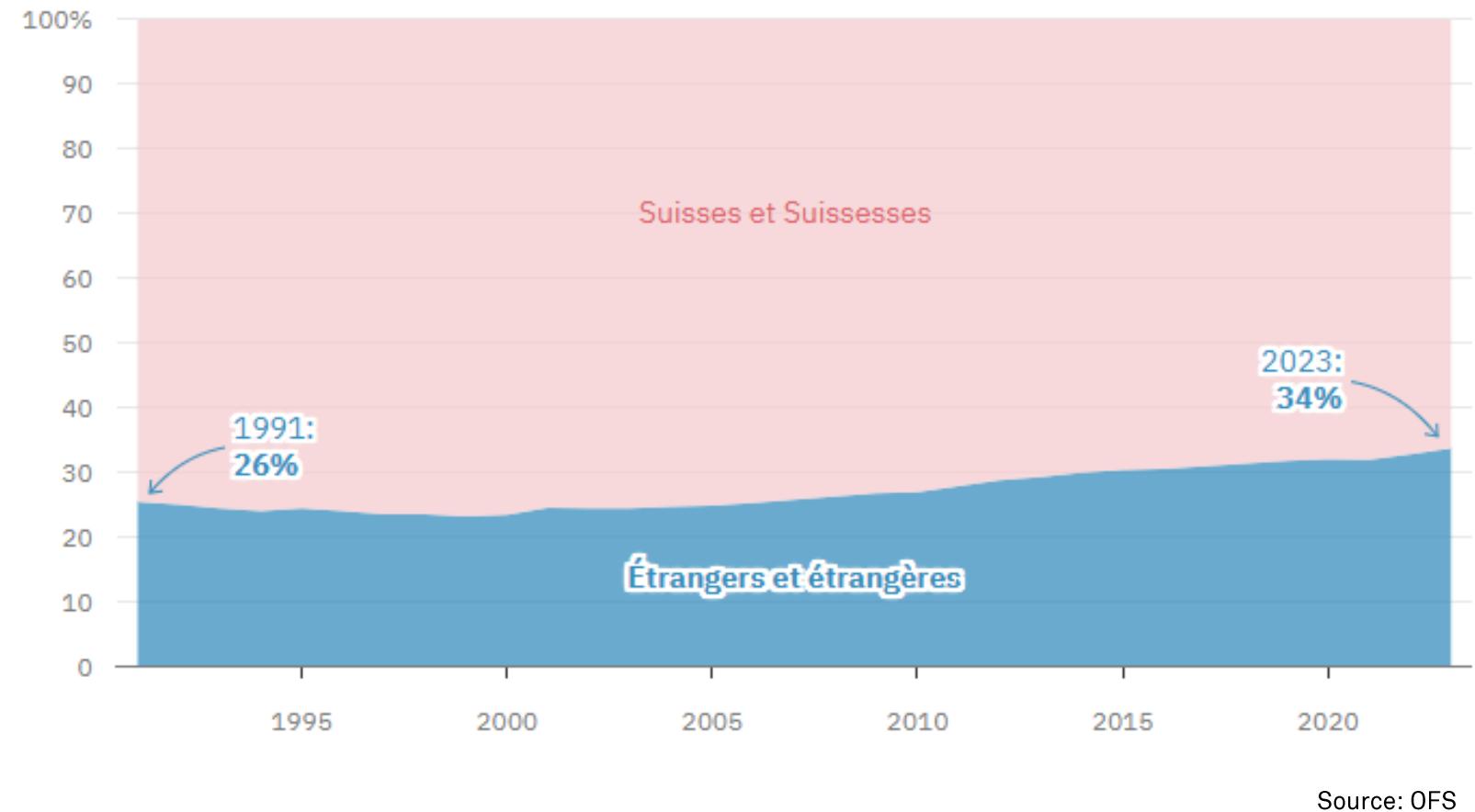
Solution

Une immigration portée par le marché du travail doit rester possible. L'Accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne conserve un rôle central et doit encore être développé. Les contingents réservés aux ressortissants d'États tiers doivent être mieux adaptés aux besoins de l'économie.



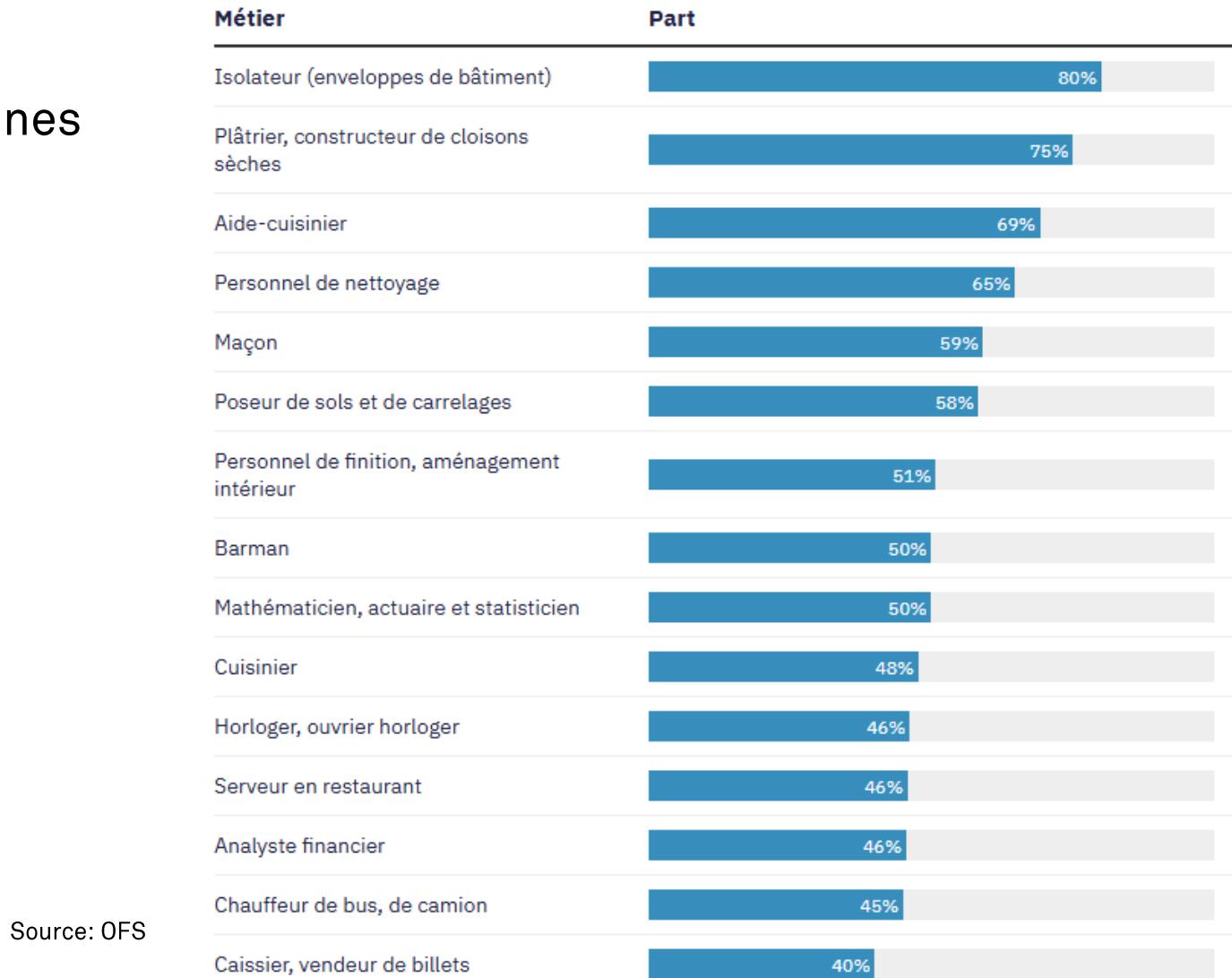
Plus d'un tiers des travailleurs en Suisse sont des étrangers

Part des Suisses et des étrangers dans l'ensemble de la population active (y compris les frontaliers), 1991-2023



Emplois avec une forte proportion d'étrangers

Proportion d'étrangers dans certaines professions, 2020-2022



Source: OFS



Initiative populaire: « Pas de Suisse à 10 millions ! »



Menaces sur la voie bilatérale

Ce texte prévoit la résiliation de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE en cas de dépassement du seuil de 10 millions d'habitants avant 2050.

La votation populaire devrait se tenir en 2026.

L'UPS s'oppose catégoriquement à cette initiative, car:

- Elle met fin à la libre circulation des personnes (retour des contingents)
- Elle met en danger l'ensemble des accords bilatéraux I («clause guillotine»)
- Elle aggrave la pénurie de main-d'œuvre



Mise en œuvre de la clause de sauvegarde (I)

Définition de valeurs seuils pour quatre indicateurs:

- Augmentation du taux d'aide sociale
- Augmentation de l'immigration nette
- Croissance de l'emploi des frontaliers
- Augmentation du taux de chômage

Définition des valeurs seuils **précises** au **niveau de l'ordonnance**

Le Conseil fédéral doit examiner s'il y a lieu de déclencher la procédure d'activation de la clause de sauvegarde.

Autres indicateurs:

- Marché du travail
- Sécurité sociale
- Logements
- Transports

Liste des indicateurs **non exhaustive**.

Droit des cantons de déposer des propositions

Le Conseil fédéral peut examiner s'il y a lieu de déclencher la procédure d'activation de la clause de sauvegarde.

Consultation des commissions parlementaires, des cantons, des partenaires sociaux avant le déclenchement de la procédure et avant la prise de mesures

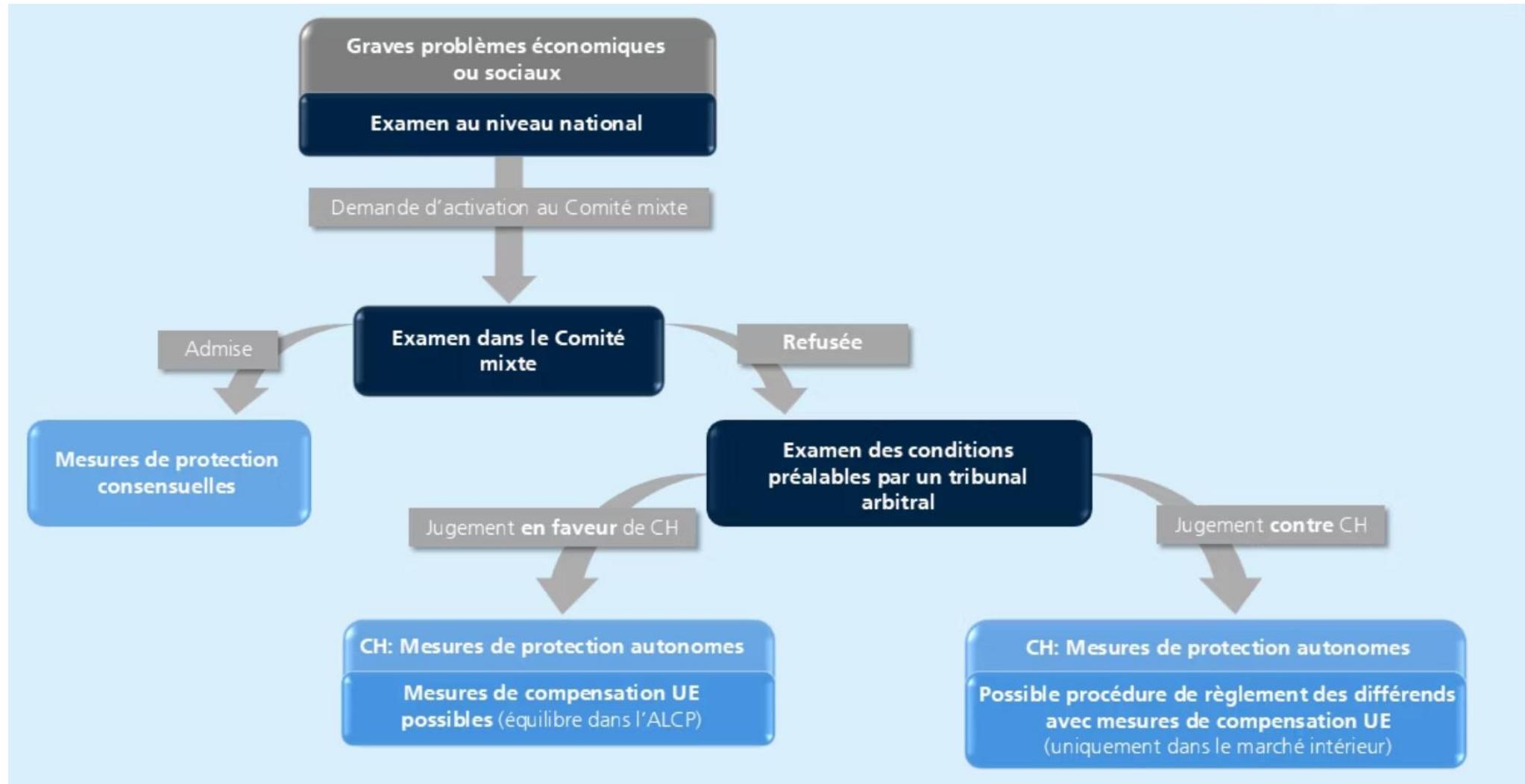
Le Conseil fédéral peut prendre des **mesures de protection nationales / régionales / spécifiques à certains secteurs** (définies dans la LEI):

- Définition de plafonds
- Exigence d'une priorité aux travailleurs nationaux
- Contrôle des conditions de salaire et de travail
- Limitation de la durée de la recherche d'emploi
- Expiration du droit de séjour en cas de chômage involontaire

Le Conseil fédéral peut soumettre des mesures supplémentaires à l'Assemblée fédérale.



Mise en œuvre de la clause de sauvegarde (II)



Merci

Zürich
Hegibachstrasse 47
Postfach
8032 Zürich

+41 44 421 17 17
verband@arbeitgeber.ch

Bern
Marktgasse 25 /
Amthausgässchen 3
3011 Bern

+41 31 312 37 02
verband@arbeitgeber.ch

Lausanne
Avenue d'Ouchy 47
1006 Lausanne

+41 21 613 35 71
taddei@arbeitgeber.ch



Die Arbeitgeber
Les Employeurs
Gli Imprenditori